



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 24754	De <b>M. M'jid El Guerrab</b> ( Libertés et Territoires - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > langue française	<b>Tête d'analyse</b> > Tarifs des certifications en langue française	<b>Analyse</b> > Tarifs des certifications en langue française.
Question publiée au JO le : <b>26/11/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/04/2020</b> page : <b>3128</b>		

### Texte de la question

M. M'jid El Guerrab attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les certificats permettant aux étudiants étrangers de valider leurs compétences en français. Plusieurs types de diplômes existent (DILF, DELF, DALF), indépendant et sanctionnant quatre compétences langagières. Ces certifications sont essentielles pour les étudiants bénéficiant du réseau français d'écoles à l'étranger et sont demandés par les établissements d'enseignement supérieur français afin de procéder à une nouvelle inscription. À travers le monde, il existe 1 200 centres d'examen répartis dans 174 pays et les tarifs de ces tests sont souvent moins élevés que les tests comparables étrangers (TestDaf, TOEFL, IELTS). Néanmoins, le prix de ces examens demeure particulièrement important pour certains pays africains. Le tarif de ces certifications évolue selon les pays et est fixé par les postes diplomatiques. Ces prix dépassent souvent les cent euros, pour des pays au niveau de vie nettement inférieur à la France métropolitaine. À titre d'exemple, au Maroc le DALF tout public C1-C2 coûte 1 400 dirhams, soit 130 euros. C'est un poste de dépense important pour les familles qui doivent souvent ajouter le coût du trajet vers les villes qui accueillent le test. Cette situation risque de rompre l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur entre les étudiants français et les étudiants étrangers. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement souhaite prendre pour démocratiser l'accès à ces tests dans les pays aux niveaux de vie les moins élevés.

### Texte de la réponse

Les certifications de langue française, harmonisées sur l'échelle des niveaux de performance du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), sont internationalement reconnues et fréquemment utilisées par les ministères étrangers en charge de l'éducation. Elles sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières : réception orale, réception écrite, production orale, production écrite. Les certifications jouent un rôle essentiel dans la promotion et la diffusion de la langue française à l'international. En 2018, 643 562 certifications ont été passées dans plus de 170 pays (les données pour 2019 ne sont pas encore connues). Le réseau de coopération et d'action culturelle dispose à travers les certifications de langue française d'un instrument de coopération de très grande qualité qu'il a intérêt à valoriser et promouvoir auprès d'un public le plus large possible. Les politiques tarifaires raisonnées adoptées par les postes diplomatiques témoignent de cet intérêt. Les certifications proposées par France Education internationale, opérateur du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse sont de deux types : - les tests (TCF – Test de connaissance du français) répondent à des besoins ponctuels et immédiats dans le cadre de démarches administratives (mobilité étudiante, acquisition de la nationalité française). Ils proposent une photographie du niveau de compétence du candidat à un instant « T ». Ils ont une durée de validité de 2 ans. A noter que le TCF est le test linguistique requis dans la procédure de demande d'admission préalable pour

l'inscription des étudiants étrangers hors Union européenne en première année dans un établissement d'enseignement supérieur français ; - les diplômés d'Etat qui s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage pour sanctionner l'atteinte d'un niveau de compétence donné : ils valident les étapes de l'acquisition de la langue, permettant de structurer l'offre de cours du système éducatif local ou du réseau culturel français. Les diplômés sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. France Education international (FEI), opérateur du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, s'est engagé très tôt dans l'amélioration de ces certifications, notamment en introduisant les outils de la psychométrie. Pour consolider la reconnaissance de ces certifications, FEI, comme d'autres organismes, a fait le choix de les faire auditer pour valider la qualité des processus de production, diffusion et commercialisation (normes ISO 9001) ou encore pour privilégier une approche d'experts (label de qualité, validation par les pairs). A noter que, pour les admissions en deuxième, troisième année de licence et master, aucun texte réglementaire ne fixe un niveau exigible de maîtrise de la langue française pour les étudiants étrangers, chaque université étant souveraine en la matière. S'agissant des coûts : - Il est important de noter que les personnes titulaires d'un baccalauréat français ou les étudiants issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères français de l'éducation nationale et des affaires étrangères sont dispensés de ce test. Il convient de rappeler que le prix du TCF au Maroc (1 700 DHM) est très inférieur aux prix pratiqués par le British Council par exemple pour sa certification phare qu'est l'IELTS (2 500 DHM). Par ailleurs, les détenteurs du diplôme d'études en langue française (DELF) de niveau « B2 », dont le prix est, au Maroc, de 900 DHM sont dispensés du passage de ce test. - Pour les diplômés, les tarifs sont fixés localement par les services culturels de l'ambassade de France. Le tarif candidat est établi en fonction d'un certain nombre de paramètres. L'analyse des plans certifications élaborés par les postes en 2017 et 2018 a montré que les postes développent une politique tarifaire stratégique visant à renforcer l'attractivité de ces certifications et prenant en compte de manière explicite le niveau de vie du pays dans lequel elles sont proposées de manière à attirer un public large. Cette politique tarifaire tient compte de certains publics cibles : ainsi, des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants ayant un projet de mobilité ; des tarifs spéciaux sont mis en place pour fidéliser les publics des établissements du réseau culturel français à l'étranger (instituts français et/ou alliances françaises). Elle prend en considération la politique tarifaire des concurrents dans l'objectif d'un renforcement de l'attractivité de l'offre française. D'une manière générale, le prix du DELF tout public est compris dans une fourchette entre 23 et 150 euros.